

Composante 1 : Assistance Technique au Programme de Restauration Durable des Forêts (PRDF) en Côte d'Ivoire

***Termes de référence de l'appui du PASSAD-
Forêt au MINEF***

1. Présentation générale du PASSAD-Forêt

L'objectif général du PASSAD-Forêt est de **renforcer la gestion durable et inclusive des ressources sylvicoles de Côte d'Ivoire**. Cet objectif général se traduit en trois objectifs spécifiques et composantes correspondantes.



2. Composante 1 : Assistance technique au PRDF

Cette assistance technique sera mobilisée sur la base des besoins de renforcement identifiés et validés en concertation avec le ministère des Eaux et Forêts (MINEF), la Délégation de l'Union européenne (DUE) de Côte d'Ivoire et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), tout au long de la mise en œuvre de l'action. Il est précisé que cette assistance technique ne se substituera en aucun cas aux cadres et agents du MINEF, lesquels demeureront seuls responsables de la conduite et de la mise en œuvre des activités relevant de leurs attributions.

Produits et appuis

L'assistance technique au PRDF s'articule en **trois produits** décrits comme suit.

Produit 1.1 : Les capacités des parties prenantes (acteurs nationaux et locaux) sont renforcées pour établir un cadre habilitant à l'investissement de la BEI pour la gouvernance et la gestion durable des forêts

Les **appuis indicatifs suivants** sont envisagés :

- A la cellule de préparation du PRDF pour mettre à jour la documentation nécessaire à la levée des conditions préalables au premier décaissement de la BEI :
 - Manuel d'opérations du projet (MOP) ;
 - Matrice d'intervention 2025-2029 et plan de passation de marchés (PPM) correspondant ;
 - Matrice d'avance de démarrage (2025) et plan de passation de marchés (PPM) correspondant ;
 - Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques ;
 - Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;
 - Cadre de restauration des moyens de subsistance (CRMS), incluant le :
 - Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) ;
 - Cadre d'action de réinstallation (CAR) ;
 - Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;
 - Procédure de gestion du travail (PGT) et Plan de santé et de sécurité au travail (PSST).
- A l'Unité de Gestion du Programme (UGP) en vue :
 - de l'élaboration d'un mécanisme de formulation et de documentation des allocations (sous-projets) et des modalités de décaissement en phase avec les modalités contractuelles ;
 - du développement et de l'opérationnalisation d'un module de suivi de la reforestation (plantations matures et récentes) en lien avec le Système National de Suivi des Forêts (SNSF) et d'alerte à la déforestation ;
 - de la mise en place d'un modèle organisationnel/business model/ monitoring sur la production et le suivi de la distribution des plants.
- Au développement du cadre légal et réglementaire porté par les ministères concernés et les approches innovantes sur les nouveaux instruments de financement (crédit carbone, green bonds) en lien avec les activités du deuxième Programme d'Investissement Forestier (PIF 2), afin d'attirer les investissements privés et garantir le retour sur ces investissements.
- Au plaidoyer et à l'information autour des activités du PASSAD-Forêt dédiées à ce produit.

Produit 1.2 : Les capacités des parties prenantes (acteurs nationaux et locaux) sont renforcées pour la mise en œuvre et le suivi de l'investissement de la BEI

Ce produit contribuera à établir le **cadre habilitant** pour (i) s'assurer de la qualité des plans d'aménagement, (ii) garantir un processus de suivi et d'audit de la mise en œuvre des plans d'aménagement et (iii) déployer une observation indépendante.

En fonction des besoins identifiés et convenus avec la Délégation de l'Union européenne (DUE) de Côte d'Ivoire et en concertation avec la BEI tout au long de la mise en œuvre de l'action, les **appuis indicatifs suivants** sont envisagés :

- A la formulation de la composante économique et financière des allocations (sous-projets) et notamment des externalités ;
- A la revue des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux (PGES) et des Plans de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) en tenant compte d'un PGES et un PRMS par sous-projet ;
- A l'élaboration des plans d'aménagement : appui au recrutement des prestataires (rédaction des TDR, sélection du cabinet) et contrôle qualité aux étapes-clés ;
- A la préparation des modalités de suivi et d'audit du respect des plans d'aménagement (incluant 2 audits annuels) ;
- A la contribution à l'alimentation du Système d'Information et de Gestion Environnementale et Sociale (SIGES) du MINEF : renforcement des capacités des bénéficiaires (Comités de gestion participative, groupes de femmes et de jeunes) dans la surveillance, le suivi environnemental et social de la mise en œuvre des plans d'aménagement des (agro) forêts et/ou la mise en place d'un observatoire indépendant de la mise en œuvre des plans d'aménagement.
- Au renforcement des capacités de l'UGP pour :
 - l'appui à la passation des marchés et au suivi des prestataires recrutés ;
 - l'appui au suivi des travaux ;
 - l'appui à la production d'études environnementales et sociales ;
 - l'appui à la gestion des décaissements des fonds et au suivi budgétaire.
- Au plaidoyer et à l'information autour des activités du PASSAD-Forêt dédié à ce produit.

Produit 1.3 : Les capacités du MINEF sont renforcées pour répondre aux besoins de modernisation de son administration et de ses services dans la mise en œuvre de la SPREF en cohérence avec les stratégies genre

Ce produit contribuera à établir le cadre habilitant pour la mise en place d'un système intégré de gestion des activités du MINEF favorisant le partage et la prise de décisions inclusive, permettant ainsi au MINEF de contribuer activement à la modernisation de l'administration et à la dématérialisation des actes des services publics instaurées par le

Gouvernement. Cela inclut l'amélioration de la gestion et de la production de statistiques, ainsi que la complémentarité des différents projets nécessaires pour la préservation, la réhabilitation et l'extension des forêts. Ce produit contribuera aussi au renforcement des capacités de lutte contre les incendies de forêts.

En fonction des besoins identifiés et convenus avec la Délégation de l'Union européenne (DUE) de Côte d'Ivoire et en concertation avec la BEI tout au long de la mise en œuvre de l'action, les **appuis indicatifs suivants** sont envisagés :

- A l'audit des besoins des utilisateurs forestiers ou non, publics et privés en matière de données forestières dématérialisées pour informer la conception d'un système d'information et d'une plateforme d'accès dédiés (i) au suivi des surfaces et volumes sur pied (IFFN à connecter au SNSF) et (ii) au suivi des volumes et flux de bois exploité ;
- A la préparation des procédures et protocoles pour la collecte des données et la gestion du système d'information et de la plateforme d'accès ;
- A la mise en place d'échange d'expérience sur la gestion des risques d'incendie de forêt et de lutte contre les incendies avec des acteurs européens du pourtour méditerranéen ;
- A la formulation de projets dans le domaine rural – participation et échange d'expérience avec le PIDACC (Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique – BAD) ;
- A l'intégration des chaînes de valeurs Élevage, Anacarde/Karité et Carbone dans le cadre des plans d'aménagement et des projets de reforestation ;
- A la certification et gestion durable des plantations forestières ;
- Au plaidoyer et à l'information autour des activités du PASSAD-Forêt dédié à ce produit.

3. Annexes

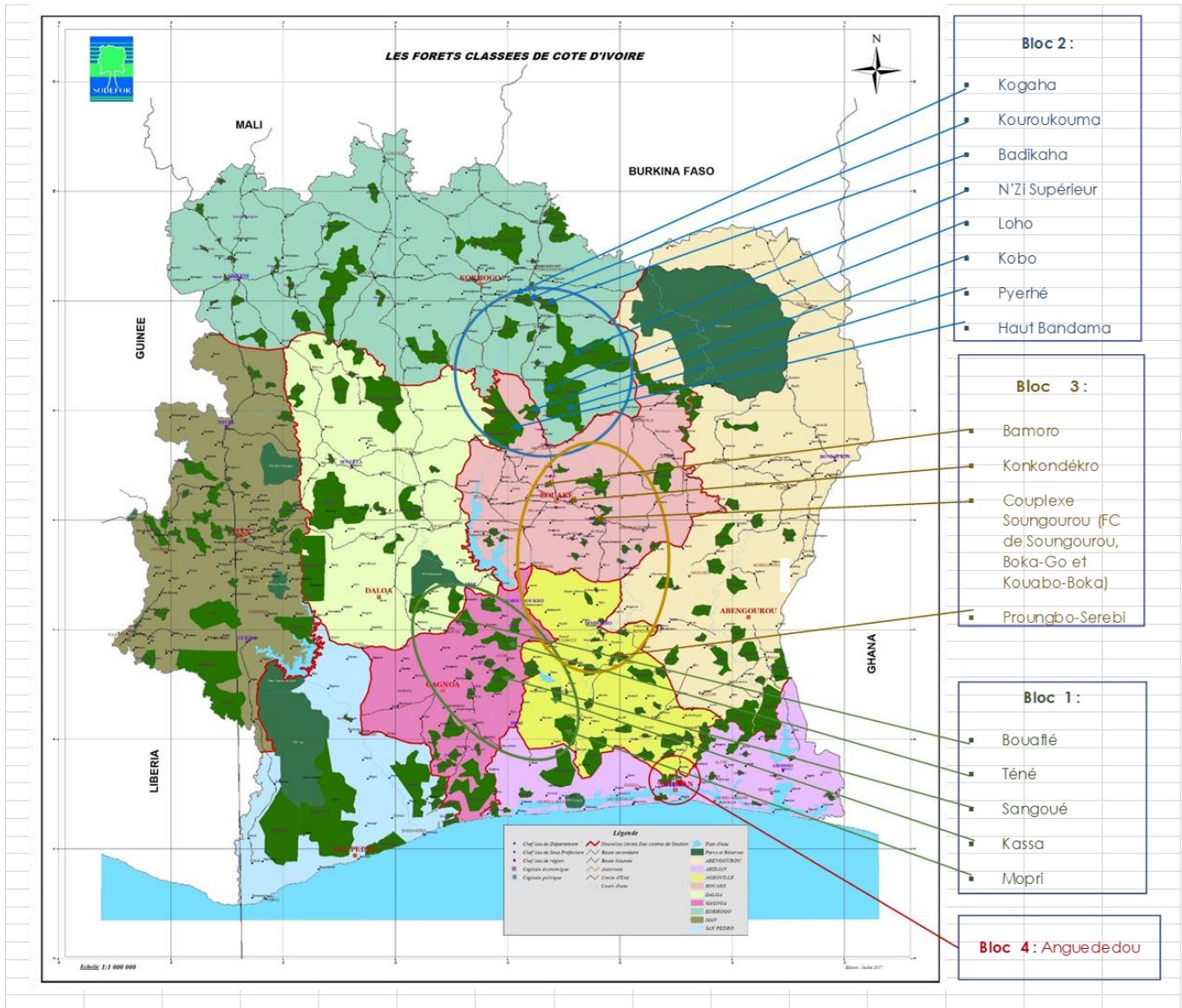
Périmètre géographique

Forêts classées (FC) concernées par le PRDF (voir carte page suivante).

| Bloc/Catégorie | | Forêt classée | Superficie totale de la FC (ha) | Region administrative |
|----------------|---|-----------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Bloc1_ C1 | 1 | Mopri | 32.500 | Agneby-Tiassa |
| | 2 | Téné | 29.700 | Gôh |
| | 3 | Sangoué | 36.200 | Gôh |
| | 4 | Bouaflé | 20.150 | Marahoué |
| | 5 | Kassa | 7.000 | Agneby-Tiassa |
| Bloc2_ C4 | 1 | N'zi Superieur | 95.000 | Hambol / PIF2 |
| | 2 | Kobo | 16.000 | Hambol / PIF2 |
| | 3 | Pyerrhe | 53.460 | Hambo // PIF2 |
| | 4 | Loho | 88.150 | Hambol / PIF2 |
| | 5 | Haut-Bandama | 60.579 | Hambol / PIF2 |
| | 6 | Badikaha | 13.520 | Hambol |
| | 7 | Kogaha | 15.900 | Hambol |
| | 8 | Kouroukouna | 2.500 | Hambol |
| Bloc3_ C1 | 1 | Kokondekro | 1.005 | Gbêkê |
| | 2 | Bamoro | 2.280 | Gbêkê |
| | 3 | Soungourou | 4.932 | Gbêkê /PIF2 |
| | 4 | Kouabo-Boka | 7.600 | Gbêkê /PIF2 |
| | 5 | Boka-Go | 6.580 | Gbêkê /PIF2 |
| | 6 | Proungbo Serebi | 10.090 | N'Zi Comoé |
| Bloc4_ C3 | 1 | Anguéédou | 6.358 | District Autonome d'Abidjan |

Dans le domaine rural, 5.000 ha ont été identifiés dans les périmètres des FC retenues selon une logique de mise en synergie avec les investissements prévus dans ces FC.

| Activités | Surfaces (ha) |
|--|---------------|
| Reboisement agroforestier | 3.914 |
| Reboisement intensif à vocation bois d'œuvre | 187 |
| Reboisement intensif à vocation bois énergie | 324 |



| | |
|--|--------------|
| Enrichissement des forêts sacrées | 351 |
| Reboisement des berges des cours d'eau | 224 |
| TOTAL | 5.000 |

Disclaimer. This is an internal document. Its content does not reflect the official opinion of funding organisations. Responsibility for the information therein lies entirely with the authors. Reproduction is not authorised.

© European Forest Institute, 2025